



# UNOFI-MULTICAPI

CONTRAT DE CAPITALISATION MULTISUPPORT NOMINATIF

Unofi-Assurances

siège social : 7, rue Galvani, 75809 PARIS cedex 17 – téléphone : 01 44 09 38 70

S.A. à directoire et conseil de surveillance régie par le Code des assurances au capital social de 54 137 500

euros entièrement versé RCS Paris B 347 502 254 – Siret 347 502 254 00035 – NAF 6511Z

UNOFI  
ASSURANCES

## Les dispositions essentielles du contrat ÉDITION JUILLET 2015

### 1 - Nature juridique et type du contrat

**Nature :** capitalisation.

**Type de contrat :** contrat individuel multisupport nominatif.

### 2 - Nature des garanties (articles 8 et 19) : capitalisation

Les engagements et les prestations sont libellés en euro et/ou en unités de compte. Le support libellé en euro bénéficie d'une valeur garantie à hauteur des sommes versées non rachetées, nettes de frais et de prélèvements sociaux et fiscaux. Les sommes versées sur les autres supports reflètent la valeur de leurs actifs sous-jacents et sont sujettes aux fluctuations de valeur, à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier des marchés financiers. Elles ne bénéficient d'aucune garantie en capital.

### 3 - Existence d'une clause de participation aux résultats contractuelle (article 16)

**OUI** sur le support libellé en euro UNOCAPI, sur la base de 90% des résultats techniques et financiers nets.

### 4 - Rachat

Le contrat comporte une faculté de rachat dont l'exercice est détaillé à l'article 18 où figure un tableau des valeurs minimales de rachat pour les huit (8) premières années. Les sommes sont versées par l'assureur dans un délai de soixante (60) jours.

### 5 - Frais (révisibles annuellement)

**Frais à l'entrée et sur versements :** 1 % maximum.

**Frais de dossier :** gratuit.

**Frais annuels de gestion :** 1,00 % prélevé à raison de 0,083 % du nombre de parts détenues à la fin de chaque mois. Ils s'appliquent également au montant de toute prestation réglée.

**Frais annuels spécifiques aux contrats démembrés :** 0,18 % prélevé par douzième sur le nombre de parts détenues à la fin de chaque mois.

**Frais d'avenant :** 18 euros pour toute opération demandée par le souscripteur donnant lieu à l'émission d'un avenant modificatif à la police originale.

**Frais d'arbitrage ponctuel :** 3 gratuits par année civile. Au-delà, 0,35 % des sommes arbitrées vers le support libellé en euro avec un minimum de 18 euros.

**Plan d'arbitrages automatisés :** 18 euros au titre de la mise en place (sauf à la souscription), les arbitrages automatisés étant gratuits.

**Frais de règlement :** 4 euros par rachat partiel automatisé.

**Frais maximum supportés par les supports libellés en parts d'OPC :** le détail des frais de chaque OPC figure sur les documents d'informations clés pour l'investisseur (DICI) disponibles sur simple demande ou sur le site Internet [www.unofi.fr](http://www.unofi.fr).

### 6 - Durée recommandée : au moins 8 ans

La durée du contrat recommandée dépend notamment de la situation patrimoniale du souscripteur, de son attitude vis-à-vis du risque, du régime fiscal en vigueur et des caractéristiques du contrat choisi. Le souscripteur est invité à demander conseil auprès de son assureur.

Cet encadré a pour objet d'attirer l'attention du souscripteur sur certaines dispositions essentielles de la notice d'information. Il est important que le souscripteur lise intégralement la notice et pose toutes les questions qu'il estime nécessaires avant de signer le contrat. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le présent document est fourni à titre d'information et ne présente aucun caractère contractuel. Une attention particulière a été portée quant à la nature claire et non trompeuse des informations fournies. Les informations indiquées sont celles en vigueur à la date indiquée ou de mise en ligne et sont donc susceptibles d'être révisées ultérieurement. Elles n'ont pas pour vocation de suppléer la notice d'information et/ou les conditions générales du contrat qui seules font foi et en déterminent les modalités d'application précises.